

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du 24 septembre 2024***

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du dix sept juillet deux mille vingt-quatre.

**Présents :**

Xavier Bertrand, Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, Alexandre Cousin, Valérie Cuvillier, Laurence des Cars, Mady Dorchies-Brillon, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Henri Loyrette, Jean-Paul Mulot, Arielle Fanjas, Lucie Ribeiro, Hélène Corre, Francis Steinbock, Loraine Vilain

**Pouvoirs :**

Dominique de Font Réaulx à Aline François-Colin, Bertrand Gaume à Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou à Henri Loyrette, Hilaire Multon à Arielle Fanjas, Souraya Noujaim à Olivier Gabet, Souraya Noujaim, Kim Pham à Laurence des Cars, Mathilde Prost à Luc Bouniol-Laffont, Ariane Thomas à Francis Steinbock

**Excusés :**

Christelle Buissette, Aurore Colson, François Decoster, Dominique de Font Réaulx, Bertrand Gaume, Jean-Yves Larrouturou, Hilaire Multon, Souraya Noujaim, Daniel Percheron, Kim Pham, Mathilde Prost, Sylvain Robert, Frédéric Salat-Baroux, Ariane Thomas

**Assistaient également à la séance :**

Conseil régional Hauts de France : Nathalie Gheerbrant, Audrey Lory,  
Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,  
Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Patrice Joosep, Nelly Turlutte,  
Musée du Louvre-Lens : Juliette Barthélémy, Hélène Bouillon, Rémi Maillard, Véronique Petitjean, Annabelle Ténèze, Manon Verdin

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

-----

**Adhésion au service de paie à façon du Centre de gestion du Pas de Calais**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 concernant les attributions des Centres de Gestion,

Vus les articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Considérant la vacance prévisionnelle du poste de gestionnaire « paie-carrière » du Louvre-Lens au 1<sup>er</sup> décembre prochain,

Considérant l'opportunité de réorganiser les services du musée et la nécessité de poursuivre la recherche d'économies de gestion,

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La réalisation des paies du personnel exige une connaissance approfondie d'une législation complexe et en constante évolution. Depuis 2013, cette mission est confiée au Louvre-Lens à un poste de gestionnaire, au sein d'un pôle en charge des ressources humaines composé de deux agents.

Le départ de l'agent en charge de la gestion de la paie conduit à se réinterroger sur les modalités de réalisation de cette prestation, dans un contexte de recherche d'économies budgétaires.

Le Centre de Gestion a mis en place un service de gestion de paie « à façon », qui offre toutes les garanties en termes de qualité de traitement, tant sur le plan de la prise en compte de la situation de chaque agent, que sur celui des délais, sous réserve de la mise en place de processus de travail et d'échanges adaptés.

Cette prestation donne lieu à l'établissement d'une convention qui fixe les conditions de réalisation de cette mission et en établit le coût à 11 € par mois et par bulletin de paie.

Le Centre de gestion sera ainsi chargé de :

- Confectionner la paie du personnel permanent, non permanent, vacataire, de contrat de droit privé (apprentis ...), des stagiaires gratifiés de l'enseignement supérieurs
- Assurer la numérisation et la transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel, des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.), des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFF et IRCANTEC...).
- Elaborer la préparation du mandatement, le fichier des virements, les états récapitulatifs de fin d'année.
- Assurer le transfert des données sociales DSN.

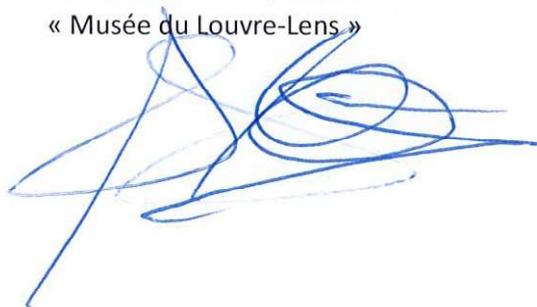
L'adhésion au service permettra de geler un poste au sein de l'administration générale, ce qui fait plus que couvrir le coût du service. Dans le délai d'un an, un bilan de cette nouvelle modalité de gestion sera réalisé, afin, le cas échéant, d'envisager de nouvelles évolutions.

-----

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer à la prestation paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**
- **D'autoriser la Directrice de l'EPCC du Musée à signer la convention correspondante**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle TENEZE, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le